

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2018

Présents : Messieurs le Maire, DESPRAT, Mme BALANDRAS, MM. VALADOUX, DUMONT, Mme BUTAUD, M. SAMOU, Mme LISBERNEY, M. BERGERET, Mme GAULARD, M. MALLET, Mme NEEL, MM. CATHAUD, GUICHARD, Mmes ROGER, BENNIER, MM. EYRAUD, BABAD et MASSON.

Absents : Mmes VIAL, CARON, NOYERIE et BARDE, MM. PALCZYNSKI, CHEYNET, CREVAT et CLAME.

Pouvoirs :

M. CHEYNET	qui a donné pouvoir à	M. MALLET,
M. PALCZYNSKI	qui a donné pouvoir à	M. VALADOUX,
M. CREVAT	qui a donné pouvoir à	M. SAMOU,
M. CLAME	qui a donné pouvoir à	M. DESPRAT,
Mme CARON	qui a donné pouvoir à	M. le Maire,
Mme BARDE	qui a donné pouvoir à	Mme NEEL.

La séance est ouverte à 20h15 et selon l'article L. 2121-15 du CGCT, Monsieur VALADOUX est élu à l'unanimité secrétaire de séance, tandis que Monsieur LE DOUCE, Directeur Général des Services, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire, sans participer aux délibérations.

Après avoir repris l'ordre du jour de la séance (pas d'utilisation de l'article L. 2122-22 du CGCT), Monsieur le Maire propose l'adoption du compte-rendu du Conseil du 22 janvier 2018, qui est validé à l'unanimité, avec les rectifications suivantes : Monsieur BABAD indique qu'il est la personne ayant évoqué la situation du point d'eau au cimetière.

Madame BENNIER demande que l'on rectifie le nombre des abstentions (plus une), pour les 2 délibérations de garantie d'emprunts.

I. ADMINISTRATION GENERALE

- **Modification des seuils des marchés publics**

A compter du 1^{er} janvier 2018, les seuils des Marchés Publics doivent évoluer comme suit, ce qui modifierait la délégation de signature, accordée à Monsieur le Maire, ce dont le Conseil prend acte à l'unanimité, comme suit :

Montants HT	Jusqu'au 31 décembre 2017	A compter du 1^{er} janvier 2018
Marchés de fournitures et de services	209 000 €	221 000 €
Marchés de travaux	5 225 000 €	5 548 000 €

- **Adhésion à une plateforme dématérialisée des marchés publics**

Afin de faciliter l'accès des PME à la commande publique, d'intégrer la prochaine obligation des communes d'accepter les offres électroniques à partir du 1^{er} octobre 2018 et de répondre à une demande assez

ancienne de nombreuses communes, le Département de l'Ain a décidé de créer une plateforme de dématérialisation des marchés publics, qui serait mise à disposition des communes gratuitement.

Ce service entièrement gratuit, dont la maintenance et la formation des utilisateurs seront à la charge du Département, donnera lieu à une convention de 2 années, soit jusqu'au 31 décembre 2019, le Conseil acceptant d'y adhérer à l'unanimité.

- **Convention de partenariat culturel avec le Théâtre de Bourg-en-Bresse**

Dans le cadre de la décentralisation de sa programmation, le Théâtre de Bourg-en-Bresse a organisé le spectacle « Alexandrin le Grand » le jeudi 1^{er} février 2018 à la bibliothèque de Reyrieux, lequel a attiré environ 60 personnes, adultes et enfants confondus.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une régularisation et que la convention de partenariat prévoit une participation financière de la commune de 500 €, correspondant à l'achat de 50 places à 10 €, ainsi que la prise en charge du repas des artistes et techniciens, soit 5 personnes pour environ 50 €.

Madame BENNIER regrette que ce point arrive au Conseil après le spectacle, Monsieur le Maire lui répondant que le contrat n'a été transmis que le soir-même.

Par 17 voix pour, 2 contre et 6 abstentions, les termes de la convention sont acceptés par le Conseil.

- **Participation d'un conseiller municipal à une commission**

Afin de compléter la délibération du 19 décembre 2017, qui avait modifié la composition des commissions municipales et la participation aux EPCI, il est proposé que Monsieur Pascal CATHAUD, délégué aux travaux sur les espaces publics, intègre la commission travaux et entretien du patrimoine, ce que le Conseil valide à l'unanimité.

II. INTERCOMMUNALITE ET TRAVAUX

- **Adhésion au 2^{ème} accord-cadre sur l'achat de gaz naturel**

Par une délibération du 21 novembre 2016, le Conseil municipal avait décidé de faire souscrire la commune au groupement de commandes, ayant pour objet l'achat de gaz naturel et de services associés, initié par le SIEA.

Celui-ci arrivant à son terme le 31 décembre 2018, il convient dès à présent de se positionner sur la prochaine période quadriennale (2019-2022), pour laquelle le SIEA a commencé à recenser les besoins des communes. Monsieur VALADOUX précise que le prix sera fonction du nombre de communes, qui adhéreront au groupement.

A l'unanimité, le Conseil décide d'adhérer à ce 2^{ème} accord-cadre pour l'achat de gaz naturel.

- **Avis sur les compteurs communicants de gaz**

Monsieur VALADOUX revient sur les termes employés : la question porte sur l'installation de système de télérelève de données (des concentrateurs) plutôt que sur l'installation de compteurs individuels.

Suite à l'intervention de la personne de GRDF, il rappelle que sur le site de Reyrieux, 4 emplacements ont été présélectionnés (Mairie, Eglise, candélabre route du stade et chemin du Cerdon) et qu'une étude radioélectrique viendra valider ou non, leur utilisation.

Monsieur BERGERET souhaiterait revenir sur les compteurs communicants et leurs annexes, qui lui posent plusieurs problèmes : la fin de la relève à pied et son remplacement par une relève automatisée, sera synonyme de disparition d'emplois. L'utilisation des ondes radio n'est pas sans conséquences, tandis que le consommateur n'aura pas le choix : la relève lui sera facturée à terme, ce qu'il considère comme de la vente forcée. Pour toutes ces raisons, il votera contre ce projet.

Monsieur EYRAUD constate que le mouvement vers la dématérialisation des procédures et services

se confirme et qu'il pourrait être judicieux de mutualiser ce fonctionnement pour les compteurs gaz et électricité, ce à quoi Monsieur le Maire lui répond que c'est déjà le cas dans quelques villes-test et notamment Saint-Etienne, pour les différents compteurs d'énergie (eau, gaz, électricité, ...).

Par 19 voix pour, 2 contre et 4 abstentions, ce projet est accepté par le Conseil.

- **Cession d'une parcelle communale**

Pour rappel, la commune possède la parcelle AR n°167, d'une superficie de 3 854 m² depuis 2014, après un portage foncier de 4 années par l'EPFL.

Dans le cadre d'un projet de construction de 100 logements (dont 70 sociaux), dans l'emprise de l'OAP n°2 aux Varennes, le promoteur, la SNC les Varennes, constitué par l'union d'un constructeur (VIVRE +), un lotisseur (CSA) et un aménageur (ARVE), souhaiterait acquérir celle-ci à son prix d'achat (96 350 €), auquel s'ajouteraient les frais d'acte et de portage, soit 100 467,06 €.

Monsieur BABAD estime qu'il est trop tôt pour vendre et qu'il serait préférable d'attendre que les autres propriétaires aient déjà vendu leurs terrains. Monsieur le Maire lui répond que c'est le cas, puisque plus de 80 % des parcelles sont déjà sous compromis.

Madame BENNIER regrette que l'on vende à un promoteur privé, qui va en revendre une partie à un bailleur social. Monsieur EYRAUD s'interroge sur l'équilibre de vente sur ce secteur et estime qu'un prix identique pour tous les propriétaires serait plus opportun.

Monsieur le Maire estime nécessaire de bien prendre en compte l'équilibre global du projet, pour lequel le PUP sera la variable d'ajustement du prix de vente. Pour Monsieur BABAD, il serait logique d'y intégrer une quote-part destinée au groupe scolaire, dans la mesure où ces 100 logements vont également compter de nombreux enfants.

Monsieur EYRAUD souhaiterait des garanties sur la solvabilité de l'acquéreur.

Par 12 voix pour, 8 contre et 5 abstentions, le Conseil accepte la cession de cette parcelle.

Monsieur le Maire redit que ce projet fera l'objet de la signature ultérieure d'un Projet Urbain Partenarial, dont les modalités (voirie, trottoirs, aménagements de sécurité, éclairage public, ...) sont en cours de négociation.

III. FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

- **Débat d'orientation budgétaire**

Avant de reprendre le rapport d'orientation budgétaire, Monsieur DESPRAT livre quelques éléments du contexte économique international, national et local. Tout d'abord, il se replace en 2017 avec l'élection d'un nouveau Président de la république et d'une nouvelle assemblée, lesquels ont apporté une nouvelle vision des finances et notamment locales.

Ainsi l'évolution de la parité euro/dollar, avec un euro à 1,25 dollar, a certes favorisé les importations de produits, mais aussi pénalisé les exportations, même si l'Allemagne ne rencontre ce genre de difficultés. La forte croissance, durable selon le FMI, a été à l'origine de la création de nombreux emplois, particulièrement dans la zone euro (le chômage a ainsi chuté à 9 % en France).

Mais on peut aussi constater une hausse du déficit commercial français, ainsi qu'une poussée sensible de l'inflation (les prévisionnistes tablent sur 1,2 % en 2018), ce qui aura des répercussions sur le calcul des masses budgétaires et leurs évolutions. Il évoque également le dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables, certes compensé par l'Etat, mais cette réforme est de plus en plus contestée, au nom de l'égalité devant l'impôt notamment.

La dotation forfaitaire (ex-DGF) serait désormais versée, en fonction d'une notation de chaque collectivité, sans prise en compte de l'inflation, ce qui complique la tâche des gestionnaires et Monsieur DESPRAT rappelle que pour la commune de Reyrieux, le montant de celle-ci a diminué de 56 % en 4 années, de 376 000 € en 2013 à 140 000 € en 2017.

En ce qui concerne l'endettement, s'il demeure calculé sur la base de l'autofinancement brut, il devra désormais ne pas excéder 12 années.

Résultat de l'exercice antérieur :

Le résultat de l'exercice 2017 présente un solde positif de 513 205,90 €, avec un double excédent de fonctionnement de 250 979,49 € et d'investissement de 262 226,41 €. Avec la prise en compte des restes à réaliser (21 524,44 € en dépenses et 123 176,37 € en recettes), on obtient un résultat consolidé (incluant les exercices précédents) positif de 612 540,59 €.

Section de fonctionnement :

La commission finances et personnel propose de maintenir les taux des taxes communales au même niveau que pour l'année 2017, les bases augmentant régulièrement de 1 % chaque année. Les charges de personnel (base BP 2017 + Glissement Vieillesse Technicité, soit 1,5 %) d'un montant de 1,933 million d'euros, incluent le nouvel effectif des agents municipaux, soit 51 agents (40,5 équivalents temps plein) au 1^{er} janvier 2018, un demi-poste destiné aux remplacements sur une année pleine, l'évolution des carrières des fonctionnaires, un nouveau poste validé par l'audit (urbanisme et aménagement), 2 renforts de 7 mois aux services techniques et par mesure d'économie, aucune revalorisation du régime indemnitaire.

Monsieur DESPRAT précise que les conditions de tout remplacement seront revues à chaque départ ou absence d'agents municipaux. Monsieur MASSON se demande si la commune n'aurait pas atteint son seuil de productivité et s'il ne conviendrait pas plutôt de réduire les charges de personnel, d'une manière plus drastique. Monsieur VALADOUX rappelle qu'en 2017, la commune a dû faire face à un fort absentéisme et particulièrement aux services techniques, où plusieurs agents ont des restrictions imposées par la médecine du travail. Dans ce genre de situations, on fait appel à des contractuels afin de remplacer les titulaires. Monsieur MASSON estime que le recours à la sous-traitance peut constituer une solution plus souple, tandis que Monsieur DESPRAT lui rappelle que même s'il s'agit de comptes différents, la dépense existe cependant.

L'enveloppe des subventions aux associations devrait rester stable à 320 000 €

En ce qui concerne les recettes, les dotations de l'Etat ou de la C.C.D.S.V. ne sont pas encore connues et les prévisions ont par conséquent, été estimées avec prudence. Le retour de la CAF pour les dépenses de l'Espace Talançonnais et de la MJC est évalué à 45 500 €, tandis que les subventions liées aux TAP devraient abonder le budget, pour la dernière année, à hauteur de 30 000 €.

Ainsi, le total de la section de fonctionnement serait de l'ordre de 5 105 000 €, incluant un virement à la section d'investissement d'environ 1 248 000 € (soit 24 %) et une diminution des dépenses réelles de plus de 3 % par rapport au BP 2017.

Endettement :

Au 1^{er} janvier 2018, l'encours de la dette se situe à 5 624 382,82 € (5 579 233,82 € au 1^{er} janvier 2017 et 4 950 674,02 € au 1^{er} janvier 2019), montant qui serait remboursé (avant renégociation) sur 11 années (dont 20 000 € la dernière). La plupart des emprunts sont à taux fixe, à l'exception de 2 prêts de 1,187 million de la Caisse d'Epargne (taux variable) en 2013 et de 2 millions de la Banque Populaire (Euribor 3 mois capé à +/- 0,70 %) en 2011. A cet égard, une renégociation est en cours avec ces 2 établissements bancaires et porte sur un encours de dette d'environ 4 millions d'euros. Par ailleurs, la ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 € devrait être reconduite au mois de mai, afin de garantir sa capacité de paiement, même en cas de retard d'encaissement de recettes.

Section d'investissement :

Son montant se situerait à environ 2 018 000 € et à l'instar de l'exercice 2014, il sera proposé de ne pas recourir à l'emprunt en 2018, ce qui permettra de poursuivre la remise à plat de l'endettement communal et de se redonner des marges de manœuvre pour l'avenir.

Les diverses opérations suivantes sont programmées : achèvement des études jusqu'à la phase PRO, liées à la construction du futur groupe scolaire avec une enveloppe d'environ 250 000 €, le réaménagement du parvis de l'église et la réfection d'une partie de la Grande rue (près de 210 000 €).

A cet égard, Monsieur DESPRAT annonce que le Syndicat d'eau potable va procéder au changement de la conduite d'eau de la Grande rue entre la fin février et le mois de juin, le choix de l'entreprise étant connu le 20 février prochain. Une réunion d'information est prévue sur ce sujet la 2^{ème} quinzaine de mars, avec les riverains et les commerçants. Puis, le Département reprendra la bande de roulement cet été.

A cet égard, Monsieur VALADOUX fera passer au Conseil le plan du projet d'aménagement.

Sont prévus également, une étude de circulation pour 25 000 €, la dernière tranche de l'Ad'AP (accessibilité des bâtiments recevant du public) à 42 000 €, l'acquisition et la revente de plusieurs parcelles (Plat, ZAC, Varennes), quelques opérations d'entretien sur les bâtiments communaux (plus de 62 000 € à Jacques Fert et à Châteauvieux). Par ailleurs, les sommes inscrites en restes à réaliser, devraient permettre majoritairement de solder des travaux ou des études en matière de bâtiment.

Enfin, outre la revente de 2 parcelles, les recettes intégreraient le FCTVA et la Taxe d'Aménagement à hauteur de 317 500 €.

Engagement pluriannuel :

Le seul engagement pluriannuel de commune est constitué par la construction du futur groupe scolaire, d'un montant global HT de 6 771 millions d'euros. Au 31 décembre 2017, la commune a versé un peu plus de 331 000 € et ce chiffre devrait monter à 730 000 € au 31 décembre 2018, avec le paiement de la fin des études et l'inscription d'une provision d'un montant d'environ 200 000 € au BP 2018.

Ce projet devrait mobiliser un montant d'emprunt de 2,9 millions d'euros, à mobiliser sur les exercices 2020 et 2021 (et à confirmer sur 2019).

A Monsieur EYRAUD qui souhaite connaître le moyen de la commune pour intégrer le différentiel de TVA (environ 5 % entre la TVA payée et celle perçue au titre du FCTVA), Monsieur DESPRAT suggère qu'elle pourrait contracter un prêt-relais, parmi d'autres solutions.

Par ailleurs, Messieurs le Maire et VALADOUX confirment à Monsieur EYRAUD que la construction du groupe scolaire constituera bien le seul engagement pluriannuel de la commune jusqu'en 2021.

Autofinancement :

On peut noter la progression de l'autofinancement brut (+ 8,3 % avec le BP 2017 et + 22 % avec le BP + DM 2017), comme de l'autofinancement net de 2 511 € (BP 2017) ou - 64 472 € (BP + DM 2017) à 83 841 €. Ces chiffres encourageants sont cependant à mettre en perspective avec l'indemnité d'assurance de 262 000 €, dont seulement 7 000 € ont été perçus sur l'exercice 2017 et qui constitue une recette exceptionnelle, non récurrente.

A cet égard, la recherche permanente d'économies, la renégociation d'un encours de dette de 4 millions d'euros et la possibilité d'optimiser les recettes, devraient redonner des marges pour les années à venir.

Ressources humaines :

Puis, même si celle-ci s'impose pour les communes d'au moins 10 000 habitants, Monsieur DESPRAT se livre à une présentation rétrospective et prospective de l'évolution des emplois et effectifs, ainsi que les crédits afférents (l'article L. 2312-1 du CGCT évoquant l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Faisant suite à diverses interrogations, il eût été plus judicieux d'y ajouter la ligne reprenant le total général des dépenses de personnel, même si on peut la retrouver dans les tableaux de synthèse.

Monsieur EYRAUD se félicite que la forme du Rapport d'Orientation Budgétaire ait été respectée et il reconnaît au travers de la stratégie présentée, une meilleure maîtrise de la situation financière de la commune. Mais il rappelle que les projets urbanistiques de la commune vont induire la construction ou l'aménagement d'infrastructures lourdes, même si le contexte économique est plutôt favorable.

Par ailleurs, il remercie Monsieur le Maire pour l'envoi de l'analyse financière réalisée par le Trésor public et en reprend quelques passages en les commentant. Il signale notamment la dégradation de l'autofinancement net depuis 2014, un endettement plutôt élevé (+ 46,7 % que les communes de même strate pour l'encours de dette), un résultat 2017 erroné, une augmentation continue des charges réelles de fonctionnement de 12,76 % depuis 2013 (dont 16,9 % pour le personnel).

• **Renégociation d'emprunts**

Après la renégociation d'un prêt en 2015, des contacts ont été pris à la fin de l'année 2017 avec la Caisse d'Epargne et la Banque Populaire afin de poursuivre sur des pistes de réaménagement de la dette.

Plusieurs propositions de la Caisse d'Épargne sont parvenues à la fin janvier 2018 et la plus intéressante permettrait de regrouper 4 emprunts émis entre 2010 et 2013 (capital restant dû de 2,247 millions), d'étaler leur remboursement jusqu'en 2030 (2028 actuellement), tout en diminuant l'annuité de près de 100 000 € entre 2019 et 2024, pour un coût inférieur à 160 000 €, dû au rallongement du prêt.

Monsieur DESPRAT annonce que cette proposition n°2 de la Caisse d'Épargne, permettra de dégager des marges, de se redonner une vision à long terme, afin de garantir la capacité d'emprunt future de la commune. En réponse à Monsieur MASSON, il lui confirme que la caisse des dépôts n'a pas été consultée sur la reprise de ces emprunts.

Mais Monsieur le Maire lui signale que la Banque Postale n'a pas pu s'aligner sur l'offre de la Caisse d'Épargne.

Pour Monsieur EYRAUD, il ne s'agit pas d'une renégociation, mais plutôt d'un allongement de la dette : on va sauver artificiellement les ratios de la commune, mais s'endetter sur une durée plus longue. Il met en garde le Maire sur les problèmes, qui ne manqueront pas d'arriver et qu'il faudra assumer. Monsieur le Maire lui concède que cette renégociation va sacrifier le résultat et la CAF nette de l'exercice 2018, mais que c'est un choix pour l'avenir.

Par 17 voix pour, 6 contre et 2 abstentions, la proposition n°2 de renégociation de 4 emprunts de la Caisse d'Épargne est acceptée par le Conseil.

- **Modification du tableau des emplois**

Agent de la commune depuis le mois de mai 2014, en qualité de Bibliothécaire (et titulaire de ce grade, catégorie A), Madame Margaux BOUILLOUX a émis le souhait de voir son poste évoluer à temps complet, soit de 30 à 35 heures, en rappelant qu'elle effectue une dizaine d'heures complémentaires chaque mois.

Cette demande repose sur le développement du service à la population (1 100 inscrits, 26 000 prêts et plus de 11 000 visiteurs chaque année), la mise en œuvre de nombreux projets (animations, contes, ...) et partenariats : écoles, les Lucioles, l'Espace, ... Ainsi que le prochain retour à la semaine de 4 jours et l'ouverture de la bibliothèque le mercredi matin.

La commission culturelle, ainsi que Monsieur TRUCHET, son supérieur hiérarchique, ont émis un avis favorable à cette augmentation, qui se chiffrerait à presque 5 000 € sur une année pleine, cette somme incluse dans les prévisions budgétaires présentées plus haut.

Pour Monsieur le Maire, il s'agit de régulariser une situation de fait. Madame BALANDRAS rappelle que ce service est très apprécié par la population et souligne l'importance des bénévoles dans son fonctionnement, Madame ROGER renchérit sur l'importance du public accueilli à la bibliothèque.

Monsieur EYRAUD fait le lien avec les développements précédents sur la situation financière de la commune et ne peut cautionner le passage à temps complet de cet agent.

Par 19 voix pour et 6 abstentions, le Conseil valide la modification du tableau des emplois.

IV. QUESTIONS DIVERSES

-SMICTOM : Madame GAULARD apporte des éléments de réponse à la question de Monsieur BERGERET sur les aspects financiers du traitement des déchets. Selon les matières traitées, le coût de la collecte et du traitement varie de 20 € (verre) à 200 € (ordures ménagères) pour une tonne. La différence liée au tri ou à l'absence de tri par les usagers entraîne un surcoût de presque 30 %, soit 666 000 € à l'échelle du territoire. Monsieur BERGERET prend note de ces différents coûts, mais reste demandeur d'informations sur ce que ces opérations rapportent à l'entreprise délégataire.

-Commissions : la commission finances et personnel se réunira les 5 (budget 2018) et 12 (ressources humaines) mars prochain. Une commission aménagement du territoire est prévue le 15 mars à 18h30 et portera notamment sur la ZAC du Brêt et des Prés de Villard.

-Quelques dates : le nettoyage de printemps est programmé le samedi 24 mars 2018, rendez-vous à 9 heures dans la cour de la Mairie. Le 21 mars à 20 heures au Galet, la projection, suivie d'un débat, du film « Bye bye pesticides » sera précédée par la signature de la charte régionale « 0 pesticide ».

-Cimetière : suite au précédent Conseil, Monsieur CATHAUD a rapidement pris contact avec les 2 responsables des services techniques, qui avaient déjà pris en compte la demande de Monsieur BABAD. Initialement prévus la semaine dernière, les travaux seront réalisés avant la fin de semaine et prendront en compte la facilité d'utilisation pour les personnes âgées. Il annonce qu'il leur a également signalé d'autres dysfonctionnements dans le cimetière.

-ZAC du Brêt et des Prés de Villard : suite à la réunion publique du 30 janvier dernier, Monsieur le Maire rappelle que les remarques et propositions des participants à la réunion du 14 octobre ont bien été prises en compte, que des ateliers thématiques seront organisés de mars à juin, qu'une réunion publique de restitution est prévue en septembre et que ce mode de fonctionnement sera la règle pour les 3 années à venir.

-La Poste : en réponse à Madame BENNIER, Monsieur le Maire indique des contacts ont été pris entre la Direction de la Poste et l'exploitant du bureau de tabac. Il restera à la commune à valider la transformation en agence postale. Chacun regrette cette situation et certains s'interrogent sur le devenir de l'activité bancaire.

-Ressources humaines : le recrutement d'un (une) Directeur général des services est en cours, Monsieur EYRAUD souhaitant qu'il (elle) possède des compétences dans le domaine de l'urbanisme.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le lundi 19 mars 2018 à 20 heures, en Mairie.

La séance est levée à 23h35.

Le secrétaire de séance,
Vincent VALADOUX

Le Maire,
Jacky DUTRUC